

## **Éléments de correction de l'EC n°8**

### **Première partie : Mobilisation des connaissances (3 points)**

Distinguez une logique d'assurance d'une logique d'assistance en matière de protection sociale.  
(Liban 2014 et Pondichéry 2015)

Version courte : L'assistance consiste, pour les pouvoirs publics, à verser des minima sociaux principalement financés par l'impôt aux plus démunis comme le versement du RSA, ou l'octroi de la CMU. A contrario, l'assurance consiste, toujours pour les pouvoirs publics, à verser des revenus de transferts principalement financés par les cotisations sociales aux cotisants quels que soient leurs revenus lorsque survient un risque social comme le chômage, la vieillesse ou la maladie par exemple.

Version longue : L'assurance et l'assistance sont deux fondements de la protection sociale. La protection sociale est un système de solidarité permettant à un individu de faire face à la survenue de risques sociaux. La protection sociale est obligatoire, solidaire et collective. Elle fait de la France un Etat-Providence.

Quelles sont les différences entre l'assurance et l'assistance ? L'assurance et l'assistance fonctionnent différemment.

#### 1) Elles répondent à deux modes de financement différents.

Dans la logique d'assurance, les individus versent des cotisations sociales prélevées sur les revenus du travail sans condition de ressources, et perçoivent en retour des prestations sociales en cas de réalisation d'un risque social. Il faut donc cotiser pour être assuré. Les cotisations sociales représentent 65 % des ressources de la protection sociale.

Dans la logique d'assistance, les individus paient des impôts et des taxes lorsqu'ils ont le revenu suffisant, donc sous condition de ressources. Les prestations sociales ne sont pas contributives puisqu'il ne faut pas forcément cotiser pour les recevoir. Les impôts et les taxes représentent 35 % des ressources de la protection sociale.

#### 2) L'assurance et l'assistance ne suivent pas la même logique.

L'assurance répond à une logique horizontale tandis que l'assistance répond à une logique verticale. La logique horizontale (assurance) ne contribue pas à diminuer les inégalités puisque la redistribution s'effectue proportionnellement aux cotisations versées. En revanche, la logique verticale (assistance) contribue à réduire les inégalités car la redistribution s'effectue des plus riches vers les plus pauvres.

#### 3) L'assurance et l'assistance ne protègent pas contre les mêmes risques sociaux.

L'assurance permet de se protéger contre les risques de chômage, maladie et de vieillesse par la distribution d'allocations chômage ou de pensions retraite. L'assistance, quant à elle, couvre les risques de pauvreté, d'exclusion et des difficultés de logement grâce aux minima sociaux tels que le RSA ou la CMU.

L'universalité est le troisième principe de la protection sociale, selon lequel tous les individus reçoivent les mêmes prestations sociales, sans distinction. Les trois principes co-existent, mais l'assistance prend de plus en plus d'ampleur.

## Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Après avoir présenté le document, vous comparerez la situation des différents pays quant à la pauvreté.

Ce document est un graphique d'Eurostat publié en 2010 par le mensuel Alternatives Economiques. Il présente les taux de pauvreté de 7 pays de l'Union Européenne avant et après transferts sociaux c'est-à-dire redistribution.

On constate d'abord que pour les 7 pays, la redistribution fait baisser le taux de pauvreté, en moyenne de 8 points de % environ pour l'union à 27, puisqu'avant redistribution, il y a 25% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté dans l'UE à 27 et « seulement » 16,5% après.

Avant redistribution, c'est-à-dire au niveau des revenus primaires, La Pologne, suivie de la Suède puis de la Bulgarie sont les 3 pays à avoir un taux de pauvreté supérieur à la moyenne européenne, c'est-à-dire supérieur à 25% de pauvres dans leur population totale, alors que la France, l'Espagne et l'Allemagne ont des taux inférieurs à la moyenne européenne.

Mais, au-delà des ces différences de pauvreté avant redistribution, on distingue des pays où cette dernière joue plus ou moins efficacement sur le taux de pauvreté finale : ainsi, l'Espagne et la Bulgarie sont les 2 pays où la redistribution réduit le moins le taux de pauvreté : de 4 à 5 points environ, alors que la Suède, la Pologne et la France sont des pays dans lesquels le versement de revenus de transfert fait nettement baisser le taux de pauvreté de 15 points pour la Suède et environ 10 points pour la Pologne et la France.

Au final, après redistribution, les pays de l'Union aux plus faibles taux de pauvreté sont la Suède (12% de pauvres), la France (13% de pauvres) et l'Allemagne (15% de pauvres).